

LOI n° 2010-07 DU 02 FEVRIER 2010

portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 13 Juillet 2009 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du Projet de Développement de l'Accès à l'Energie Moderne (DAEM).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 22 janvier 2010.

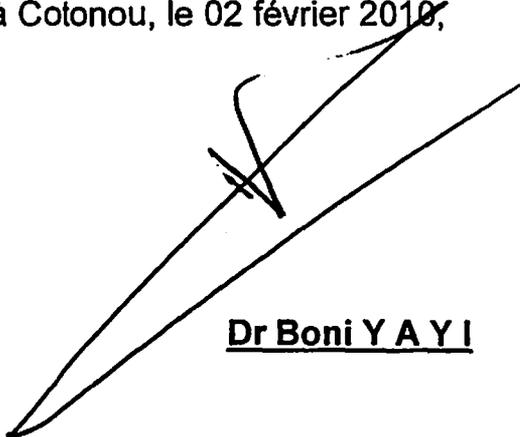
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'Accord de financement d'un montant de soixante dix millions (70.000.000) de dollars des Etats-Unis soit quarante sept millions cinq cent mille (47.500.000) Droits de Tirage Spéciaux (DTS) équivalant à trente cinq milliards (35.000.000.000) de francs CFA environ, signé le 13 juillet 2009 à Cotonou entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement, dans le cadre du Projet de Développement de l'Accès à l'Energie Moderne (DAEM).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

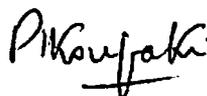
Fait à Cotonou, le 02 février 2010,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

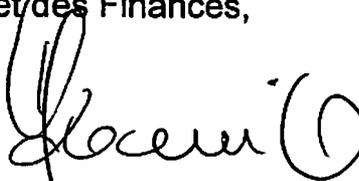


Pascal Irénée KOUPAKI

Le Le Ministre de l'Energie et
de l'Eau,


Sacca LAFIA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Idriss L. DAOUDA

AMPLIATIONS : -PR 06- AN 04 -CS 02 -HAAC 02 HCJ 02 CES 02 MECPDEPP-CAG 4 MEF 4 MEE 4 AUTRES
MINISTERES 27 - CC 02 -CAB 02 SGG 02 -DRH 02 - DRFM 02 -DPJEJ 02 - DLCS 02 - DGB 02 -CF 02 -DGTCP 02 -
DGML 02 - IGF 02 -DGID 02 - UAC 02 - UNIPAR 02 JO 01

by 13